© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Action en justice

Par Profil supprimé Postée le 25/08/2022 07:29

> bonjour je vous ai écris il y a quelque temps je n'ai reçu aucune réponse je voudrais savoir si vous pouvez m'aider pour entreprendre une action en justice contre les sites de jeux dont les sites de casino en ligne illégaux en France et truquer. Cdt

---

Mise en ligne le 27/08/2022

Bonjour,

Une réponse vous a été apportée à votre précédente question le 7 juin 2022.

Celle-ci vous informait des missions de notre service, à savoir une aide à distance pour les personnes en difficulté avec une pratique addictive de jeu. Cette aide portant sur l'écoute, le soutien et l'orientation vers des dispositifs de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

C'est l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) qui est compétente en matière de régulation des jeux d'argent, aussi nous vous invitons à vous rapprocher de cette autorité administrative afin d'exposer votre demande. Nous vous joignons le lien ci-dessous.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Contact ANJ